PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 MAI 2019

=====

L'an deux mille Dix Neuf le Seize Mai à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Aranc (Ain), se sont réunis, sous la présidence du Maire Monsieur Daniel Mathieu, sur la convocation qui leur a été adressée le 13 Mai 2019.

=====

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

<u>Présents</u>: Daniel MATHIEU – Marie-Claude SAVEY-GARET - Guy DOLEATTO – Annie NAVEL — André VAUBOIN - Jacques SAVEY – Dominique BESSON - Philippe JANODY

Excusée : Nathalie VARIGNIER (pouvoir à Dominique Besson)

Nombre de votants en début de séance : 8 + 1 pouvoir

Mr Guy Doléatto est nommé secrétaire de séance.

M-Claude Savey-Garet demande que soit rajouter à l'ordre du jour le point suivant : - Rangement anciens livres placard hall mairie

Point accepté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 Mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

2) <u>DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICPAL A LA COMMISSION LOCALE</u> <u>D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE HBA :</u>

HBA dispose d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), celle-ci ayant été créée par le Conseil Communautaire le 16 janvier 2014. Cette commission a pour mission de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspond aux compétences dévolues à l'EPCI.

Chaque commune membre doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT. Il est donc nécessaire de nommer un conseiller qui siégera au sein de cette commission.

Mme Marie-Claude SAVEY-GARET est désignée par le conseil municipal pour siéger à cette commission.

3) ELECTIONS EUROPEENNES DU 26 MAI 2019 : TENUE DES BUREAUX DE VOTE

Les bureaux de vote devant être ouverts de 8 à 18 heures pour les élections européennes du 26 mai prochain, il convient de désigner les horaires pour chaque conseiller municipal :

- 8 h 00 à 11 h 30 = Daniel Mathieu – Nathalie Varignier–Dominique Besson

- 11 h 30 à 14 h 30 = Jacques Savey – M-Claude Savey-Garet – Guy Doléatto

- 14 h 30 à 18 h 00 = Annie Navel- Philippe Janody - André Vauboin.

4) POINT D'INFORMATION SUR LE PETIT PATRIMOINE : DEVIS DE L'EGLISE DES PEZIERES A VALIDER ET POINT SUR LES DEVIS CONCERNANT LES AUTRES BATIMENTS :

Mr le Maire fait le point sur le dossier du petit patrimoine.

- Eglise des Pézières : cette église étant classée par les Bâtiments de France, pour entreprendre les travaux il y avait obligation d'avoir recours à un architecte des bâtiments de France avec un dépôt de permis de construire.

Devant l'urgence des travaux, arrêté de péril imminent a été pris et validé par la Sous-Préfecture, de ce fait les travaux pourront commencer rapidement.

Coût total des travaux 50 465 € HT:

Lot Charpente SARL LYAUDET :

Coût des travaux HT versant Sud = 14 318.95 €

Coût des travaux HT versant Nord = 18 588.05 €

Lot Maçonnerie SIMONETTA AGOSTINO :

Coût des travaux HT = 5 224 €

Lot Pierre SARL l'ATELIER DE PIERRE

Coût des travaux HT = 3 718.20 €

Lot Traitement xylophage OPH

Coût des travaux HT = 4 760 €

Lot Menuiserie JULLIARD JB

Coût des travaux HT = 3 856 €

Mr Ducos de l'Agence d'Ingénierie propose d'organiser une réunion avec les entreprises pour caler les interventions de chacun

- <u>Four quart d'Avard et four de Rougemont:</u> le maire donne lecture des devis reçus et demande à Guy Doléatto de revoir les entreprises pour que les devis proposent les mêmes matériaux, à savoir petites tuiles écailles pour les 2 fours (sur le modèle du four du quartier du Faubourg)

5) <u>DEVIS CSC BLANC A VALIDER CONCERNANT LE LOGEMENT ETAGE ECOLE DE ROUGEMONT :</u>

Mr le Maire donne lecture du devis de l'entreprise CSC Blanc pour le changement d'un radiateur sèche serviettes, un radiateur *Finimetal* et un pack WC pour un montant de 1 094,50 € TTC.

Le devis est accepté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

6) COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES COMMUNES FORESTIERES :

André Vauboin et Dominique Besson ont assisté à l'AG du 26 avril qui s'est tenue à Maillat. Le Président de l'Association des communes forestières à rappeler le rôle de l'association, à savoir soutenir les nouveaux élus, veiller à la commercialisation des bois, encadrer les travaux fonciers et informer par la lettre mensuelle et l'info 01.

Il déplore la faiblesse des prix, les risques liés à la présence du cerf et souhaite une forte collaboration ETAT/ONF/COFOR.

Les maires doivent rester maîtres de leur gestion.

On constate un ralentissement des ventes de bois en fin d'année 2018 avec 40 % d'invendus.

Pour info le prix moyen de vente au M3 :

Coupes sur pied sapin	38€	Bord de route sapin	61
Coupes sur pied épicéa	45 €	Bord de route épicéa	66
Coupes sur pied hêtre	12 €	Bord de route hêtre	35

Dans l'Ain on constate le dépérissement de résineux. Face à cette crise il ne faut pas mettre cette année sur le marché les bois verts qui peuvent attendre.

Arrivée des ventes en lignes à l'ONF. Les catalogues papier ont été remplacés par la consultation électronique.

Le Président de la Fédération nationale des communes forestières réaffirme son attachement au régime forestier et sa volonté d'un grand service public forestier. Il demande un positionnement clair au niveau de l'Etat sur la gestion des forêts françaises publiques et que les collectivités locales restent maîtres dans la gestion de leurs forêts. Il se dresse contre l'encaissement des produits de ventes de bois des forêts communales directement par l'ONF qui affecteraient les budgets des communes.

Jean Cyrille Ducret, maire de Maillat, fait part des difficultés à recruter du personnel. Il lui semble important de valoriser le sapin face à l'épicéa.

Le congrès national se tiendra en juin à Epinay.

Plusieurs interventions visant la redéfinition du rôle de l'ONF, sa nécessaire réorganisation structurelle et financière pour une refonte de la gestion des forêts en replaçant celle-ci dans le débat national et demander à l'Etat quel est son projet politique pour nos forêts.

7)POINT D'INFORMATION SUR LA POLITIQUE FORESTIERE :

Mr le Maire rappelle que toutes les plantations prévues ont été terminées par l'ONF au printemps.

- Salandru 1 ha = 1600 plants de douglas
- Raclet 9,33 ha= 18 675 plants de sapins
- Malaval 1 ha = 1 600 plants de douglas

Coût financier:

	Coût TTC	Subvention	Reste à charge Commune
Raclet/Salandru	46 656 €	23 741 € (52 %)	21 915 €
Malaval	5 148 €	2 420 € (47 %)	2 728 €

8) **QUESTIONS DIVERSES**

- Ancienne Ecole de Rougemont : une demande de logement a été reçu en mairie par un salarié du chantier Montcornelles. Un dossier lui a été remis. Le loyer a été fixé à 400 € par mois et le bail pourra intervenir à partir du 1^{er} juin.
- Feu d'artifice: une rencontre avec le technicien de Pyragric a eu lieu mercredi 15 mai en présence de Jacques Savey, Christophe Planès, J-Baptiste, Frédéric Julliard et Denis Pingon. La commande a été validée pour un montant de 2 600 €. Un courrier devra être adressé à la gendarmerie et au CPINI pour les informer du tir du feu d'artifice le 13 juillet.
- Anciens livres école: M-Claude Savey-Garet s'est chargé du tri et du nettoyage d'anciens livres des écoles de Résinand et Aranc, qui étaient stockés au grenier, pour les ranger dans l'armoire située dans le hall de la mairie.
 Elle précise qu'un nettoyage des locaux d'archives serait nécessaire.
- ❖ <u>Affichage électoral</u>: Mr le Maire fait part au conseil municipal de l'achat et de l'installation de panneaux de contre-plaqué pour l'affichage des 34 listes pour les élections européennes.
- ❖ <u>Sou des ecoles</u>: marché aux fleurs salle polyvalente samedi 18 Mai mais possibilité d'achat dès le vendredi soir à partir de 18 h
- ❖ <u>Journée du 14 mai</u>: Mr le Maire informe le conseil municipal que la visite de la STEP, du raccordement aux eaux du Valromey ainsi que le chantier médiéval Montcornelles, s'est bien déroulé en présence de nombreux élus et du Président du Conseil Départemental.

SEANCE LEVEE A 22 H 50

Le Maire,